



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 26454

## Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le service civique universel. Au mois d'avril dernier, M. Luc Ferry s'est vu confié une mission d'expertise par le Président de la République sur la mise en oeuvre d'un service civique. Cette question semble générer un large consensus dans la classe politique. Elle considère le service civique comme une occasion unique pour les jeunes de consacrer un temps de leur vie à des missions collectives, d'intérêt général. Elle souhaiterait que ce passage par le service civique puisse être un élément clé du parcours citoyen des jeunes et qu'il leur permette d'avancer dans leur projet personnel et professionnel. Elle lui demande de l'informer sur les orientations susceptibles d'être adoptées en la matière.

## Texte de la réponse

La montée en puissance rapide du service civil volontaire actuellement en place démontre l'intérêt que présente pour la jeunesse la mise en place d'un service civique. Pour développer chez les jeunes le sens des autres et de la Nation et répondre à leur fort besoin d'engagement, ce service apparaît aujourd'hui comme l'une des pistes les plus fécondes. En permettant à chaque jeune de consacrer un temps de sa vie à des actions d'intérêt général, le service civique doit contribuer à renforcer le lien social, à transmettre les valeurs de citoyenneté et les règles du vivre ensemble. Pour proposer un tel projet à la jeunesse, il convient d'engager une large réflexion. Les conditions de la mise en oeuvre de ce nouveau temps social, son périmètre, son organisation, son financement et son pilotage doivent être étudiées avec soin. Le Président de la République a demandé le 18 mars 2008 à Luc Ferry, ancien ministre, vice-président du conseil d'analyse de la société, de conduire une mission respectant les orientations suivantes : adhésion du plus grand nombre, et singulièrement celle de la jeunesse qui doit être acquise à l'utilité de ce projet pour lui donner vie ; réelle mixité sociale ; diversité et utilité des tâches d'intérêt général offertes aux jeunes bénéficiaires du dispositif ; pluralisme des secteurs et organismes susceptibles de les accueillir ; simplicité et souplesse dans les modalités d'organisation ; caractère déconcentré du pilotage du dispositif qui pourra s'appuyer sur les initiatives de la société civile et des collectivités locales ; maîtrise de son coût et pluralité de ses sources de financements ; réalisme dans la montée en charge du dispositif. Lorsque les éléments et les analyses proposés par la mission conduite par Luc Ferry seront connus, il va de soi que la représentation nationale sera amenée à se prononcer sur cet important sujet.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26454

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er juillet 2008, page 5587

**Réponse publiée le** : 12 août 2008, page 7010